

LETTRE OUVERTE

DE SOPHIE RABHI ET LAURENT BOUQUET
AUX HABITANTS RÉDACTEURS DU TEXTE « À PROPOS DU CONFLIT »

Le 27 septembre 2020

Chers Habitants,

Merci de nous donner une nouvelle occasion de clarifier notre désaccord.

En préalable, il est important pour nous d'informer que nous ne souhaitons ni entretenir ce conflit ni l'envenimer, ni même polémiquer.

C'est pourquoi, habituellement, nous nous abstenons de commentaires.

Cette fois-ci, un communiqué vers les parents d'élèves et le public ne peut rester sans suite, d'autant que nous sommes directement et injustement mis en cause.

Notamment, certaines affirmations (surlignées en jaune), présentées comme des faits, sont fausses, partielles ou interprétées et relèvent, pour certaines, **de la diffamation**.

Les reproches et arguments sont néanmoins toujours les mêmes :

- 1 • « Laurent et Sophie ne font pas ou ne veulent pas faire partie du collectif »
- 2 • « Ce sont les habitants qui financent le HDB »
- 3 • « En 2018, Laurent a repris le pouvoir de son rôle de gérant alors qu'on était en gouvernance partagée »
- 4 • « Laurent et Sophie se servent du Hameau des Buis pour servir leurs intérêts personnels »
- 5 • « La gestion administrative de l'association FDE est/était irrégulière et mettait en danger le HDB »
- 6 • « Laurent et Sophie ont abusé de leur pouvoir pour agrandir le bail de la FDE à l'insu des habitants »
- 7 • « Ce conflit est la faute de Sophie et Laurent »

Selon les auteurs de ces propos, cela justifierait leur volonté d'éviction de la FDE et de l'ensemble de ses activités du lieu qu'elle a elle-même créé.

Outre le fait très contestable de vouloir jeter le bébé avec l'eau du bain, dans une étonnante confusion entre personnes et structures, nous pensons important de faire quelques rappels, dans **le détail des faits**.

I • LAURENT ET SOPHIE NE FONT PAS OU NE VEULENT PAS FAIRE PARTIE DU COLLECTIF

Vous écrivez :

*Le Hameau des Buis a souvent été présenté comme la réalisation aboutie
d'un écovillage exemplaire en France. Pourtant...*

Devant l'ampleur médiatique que Sophie Rabhi et Laurent Bouquet donnent

au conflit qui les oppose au collectif du Hameau des Buis (dont ils n'ont jamais souhaité faire partie), à travers l'école La Ferme Des Enfants, nous, co-fondateurs/habitants de cet écolieu estimons nécessaire de nous exprimer sur ce sujet.

Voici les faits :

1 • En 2002, le projet du HDB a été écrit par Sophie : il s'agissait d'une résidence-service pour personnes retraitées en soutien d'une école alternative sur une base vivrière agricole (archives [ici](#), [là](#) et encore [là](#)) dont les dividendes devaient revenir à l'école pour améliorer son fonctionnement et assurer sa pérennité. En effet les écoles à pédagogie différente sont très peu soutenues par l'Etat en France. Elles souffrent d'une difficulté récurrente à se maintenir financièrement sans exclure les familles à revenus modestes. La recherche d'alternatives économiques au service d'une autre éducation est un sujet qui sollicite fortement la créativité du réseau des écoles alternatives. Le montage du Hameau des Buis participe de ce mouvement, comme celui des Amanins.

2 • Au fil des années suivantes, la forme juridique s'est affinée, donnant lieu à un design « sur mesure » élaboré par une Commission Juridique composée de certains d'entre vous, d'un notaire, de deux avocats, avec la participation de Michel Valentin et de nous deux en tant que fondateurs, toujours pour des habitations pour personnes retraitées en soutien de l'école la Ferme des Enfants.

3 • Jusqu'en 2008, le HDB était prévu pour des personnes retraitées, il a été dessiné dans ce sens par Pierre-Henry GOMEZ, d'où la promiscuité, la taille et l'essentiel plain-pied des logements. Effectivement, n'étant pas retraités, nous n'étions pas concernés par ce projet d'habitation et nous ne nous sommes pas projetés pour vivre au HDB.

4 • De plus, il fallait faire un apport financier que nous n'avions pas.

5 • En revanche, plus le temps passait, plus il devenait indispensable que nous vivions au HDB **pour prendre soin du chantier associatif dont nous portons l'entière responsabilité et de l'école qui déménageait avec sa ferme et ses animaux.**

6 • L'été 2008, nous avons donc construit nos yourtes contemporaines à Caroucouyou (le terrain où des travailleurs du chantier avaient déjà construit des cabanes ou yourtes pour y vivre) avec l'accord de la Plénière, entièrement à nos frais et par nos propres moyens pour ne pas prendre sur les forces vives du chantier participatif.

7 • En septembre 2008, l'école déménageait au HDB, et nous à Caroucouyou.

8 • C'est aussi en 2008 que la Plénière (c'est à dire vous et nous) a décidé de s'ouvrir aux non-retraités. Le maçon du chantier, sa femme et leurs deux enfants scolarisés à la FDE, ont été les premiers à postuler en tant que famille non-retraitée. D'autres familles ont suivi. Elles restent minoritaires au HDB (et pour cause : il a été **prévu et conçu** pour des retraités)

9 • Le nez dans le guidon, nous reconnaissons n'avoir jamais réfléchi notre situation familiale en terme de « projet de vie ». Nous nous sommes laissés guider par la nécessité et la passion pour ce que nous accomplissions. Et nous adorions la vie en yourte. Nous y étions heureux et le sommes toujours.

10 • En 2013 cependant, un couple d'amis fortunés, voyant que nous n'avions pas les moyens de bénéficier des belles maisons du HDB, nous prêtait, pour 10 ans, le budget nécessaire pour prendre un T4 et le meubler. Bien que trois questions restaient floues (nous n'avions plus le droit aux allocations logement – investies dans les yourtes - , nous ne gagnions pas de quoi assurer le loyer et nous ne voyions pas ce qui se passerait dans 10 ans à terme échu du prêt), nous

positions notre candidature et étions admis par la Plénière pour vivre au 1er étage d'Aurora.

11 • De grandes discussions familiales s'engageaient avec nos 4 enfants. Notre cœur était dans la yourte, sous le chêne centenaire, mais notre raison nous poussait vers le logement « en dur ».

12 • Lorsque le moment du déménagement arriva, nous nous rendions en délégation familiale sur les lieux, dans le logement d'Aurora vidé par la précédente locataire. Nous déambulions dans les pièces vides. Sans mot, nous nous regardions, les enfants et nous, et nous fûmes tous d'accord en un seul regard : « ça dit non »... La belle maison ne l'emporterait donc pas sur notre vie semi-sauvage. Nous retournions dans nos yourtes, avec joie. **Ce n'était contre personne et surtout pas contre le projet !** Il s'agit d'un choix intime, personnel, familial, qui ne regarde que nous.

13 • Cela ne nous a jamais empêché de participer avec enthousiasme à l'ensemble des Plénières (nous en avons des dizaines à notre actif – quasi toutes à vrai dire) et à la plupart des Commissions jusqu'en début 2018, période à laquelle il nous a clairement été exprimé que notre présence n'était plus souhaitée.

14 • Nous avons participé amoureusement à ce lieu de vie depuis le premier jour, à le bichonner, l'améliorer, le vivre, à voisiner en paix à Caroucouyou et à nous rendre utiles dans tous les domaines liés à nos compétences (Laurent : gestion, porte-parolat, finances, gouvernance, intranet, réseau, levée de fonds, conduite d'engin et terrassement, compostage, broyage, bûcheronnage, élagage, amélioration des communs, finitions, réparations, maintenance des toilettes sèches, etc / Sophie : stratégie de projet, communication, intendance, ameublement, pédagogie, accueil du public, porte-parolat, ferme pédagogique, organisation du volontariat, rédactionnel, relationnel, etc).

15 • Nous avons offert à cette réalisation notre temps, notre dévouement et le meilleur de nous-mêmes avec, sans doute, le même enthousiasme que d'autres.

16 • Nous avons entièrement assumé les frais liés à notre vie familiale, payé nos charges (de 150 à 100 € par mois, soit 25€/personne, en fonction du nombre de nos enfants présents) et participé depuis début 2018 aux efforts collectifs nécessaires pour honorer le prêt Triodos en ajoutant 30€/mois au bénéfice de la SC, comme tous les autres habitants du HDB. Nous avons joué le jeu de cuisiner entièrement au gaz (four et feux) à nos frais (une ancienne décision collective visant à soulager le réseau électrique) et nous avons pourvu par nous-mêmes et à nos frais à notre bois de chauffage (excepté un hiver récent où nous avons partiellement profité du droit de tous les habitants de s'approvisionner dans le stock communautarisé par la SC).

Cette description de nos contributions est loin d'être exhaustive.

Et puisque nous sommes à la transparence des faits, ajoutons que l'argent prêté par nos amis pour notre propre logement a servi à investir dans la Renardière. En effet, nous estimions qu'il manquait de l'hébergement autour du Hameau pour les nombreux visiteurs et stagiaires qu'il draine. Nous avons déjà tenté un investissement au HDB dans ce sens, pour loger nos visiteurs, mais cela avait été refusé par la Plénière. Du coup, la Renardière est devenue cette maison d'accueil, avec le concours de la banque pour compléter son financement. Compte tenu des sommes à rembourser, l'activité ne nous rapporte rien. Nous avons dû financer son déficit avec les formations car il nous tenait à cœur que les services rendus par la Renardière puissent perdurer. Notamment, la Renardière a été largement utilisée collectivement, à titre gracieux, pour des réunions, pour les CA de la FDE, pour y loger des volontaires, des bienfaiteurs, des amis du projet, pour y accueillir des sessions de Colibris, d'Oasis et d'autres associations qu'il nous semblait juste de soutenir, pour des fêtes et des soirées, des cours, des cercles de paroles, etc.

Nous avons continué et continuons d'entreprendre et de développer le potentiel du lieu. Nous continuons de soutenir les entrepreneurs qui participent à sa prospérité. Nous avons initié et mis en œuvre les modules de formations dès 2012 pour partager notre expérience, puis créé l'Université Vivante, qui participe à la renommée et la santé du lieu (les boulangers, maraîchers, chevriers, cuisiniers sont partenaires dans les formations). L'été dernier, nous avons lancé l'activité Accueil Paysan, en partenariat avec la ferme Maraiverie. Cette joyeuse activité ne demande qu'à croître et embellir. Nous sommes membres d'Amagal Amagal, association partenaire de la Ferme des Enfants, qui développe l'agroécologie et l'autonomie des populations au Niger, ce qui élargit notre impact à l'international. Nous participons à des conférences, des salons, des séminaires où nous faisons connaître ces réalisations.

Et bien sûr, nous sommes à pied d'œuvre au cœur de l'école dont nous prenons soin sans condition, en dépit des difficultés et des affronts internes qui l'ont affaiblie.

Nous avons un carnet d'adresse socialement riche, et un capital-confiance qui a des retombées directes sur les structures.

A la lumière de ces faits, nous laissons chacun interprète et juge de ce que signifie « faire partie d'un collectif ».

Nous avons très largement communiqué par ailleurs sur les bienfaits et malentendus du collectif, et sommes loin d'avoir poussé cette réflexion jusqu'à l'exhaustivité. Vaste sujet que nous continuons d'explorer, jour après jour...!

Pour ce qui nous concerne, nous savons comment nous avons servi cette réalisation. Nous l'avons fait avec dévouement, autant que nous le pouvions, efficacement et sans compter. Et nous sommes désolés si notre contribution a déçu ou dérouté certaines personnes.

Nous entendons entre les lignes qu'il nous est reproché une liberté de faire, de penser et d'être en relation non conformiste par rapport au reste du groupe. Nous sommes peu enclins, nous l'avons dit, à une vie collective « forcée », surtout lorsque cela concerne notre vie privée. Nous adorons contribuer utilement, nous adorons travailler en équipe, nous adorons partager et nous estimons avoir largement œuvré et participé aux nécessités de l'organisation en y honorant les espaces collectifs d'action et de décision.

Parmi ce qui a déplu, nous avons été de ceux qui ont tenu leurs objections contre vents et marées lorsque les propositions à valider ne nous paraissaient pas favorables à l'ensemble. Nous savons que cela en a exaspéré plus d'un·e et sommes désolés d'avoir déclenché agacement et colères. En même temps, le principe démocratique de la sociocratie et de l'holocratie nous donne le droit, et nous dirions même **le devoir**, de tenir le cap de nos intuitions et de notre authenticité dans les prises de décisions. C'est ce qui est demandé à chaque participant, individuellement. Or, **nous pensons qu'à partir du moment où l'identité personnelle se perd dans l'identité groupale, comme cela nous paraît être le cas au HDB, alors les fondements de la démocratie sont atteints au profit des jeux de pouvoir et de majorité.** Nous estimons que nos objections n'ont pas toujours été respectées lorsqu'un groupe a considéré qu'il avait « raison » et que le rapport de force dans lequel il s'inscrivait était, d'après lui, « juste et légitime » (= "nous sommes plus nombreux et nous avons un « besoin » ardent d'avoir gain de cause"). Nous pensons que le vrai besoin, pour chacun (pour nous comme pour vous) **était d'être vraiment entendu**, une écoute que nous n'avons pas su nous donner mutuellement, et qui a manqué de la part d'un facilitateur neutre et extérieur, absent de nos échanges. Nous reviendrons ultérieurement sur les erreurs de démocratie, d'ordre systémique, partiellement responsable de ce type d'écueil.

Dire que nous n'avons jamais souhaité faire partie du HDB est, pour nous, une phrase qui confine à l'absurde puisque nous faisons, de fait, partie du HDB depuis son origine (en toute

humilité : nous en sommes même l'origine !), avec notre couleur, notre histoire et notre identité spécifiques. Le rejet dont nous sommes la cible, que nous ressentons comme « identicide » tant il est systématiquement et ouvertement accablant (et semble effacer tout ce que nous avons accompli de positif), questionne des valeurs qui nous sont chères telles que l'honnêteté, la liberté, la pluralité, la gratitude et l'ouverture.

II • CE SONT LES HABITANTS QUI FINANCENT LE HDB

Vous poursuivez en effet avec ces lignes :

Comment en est-on arrivé là ?

Le domaine du HDB est la propriété de la SC HDB composée de 3 associés :

- *La Ferme des Enfants (LFDE) : association regroupant les membres et parents d'élèves de l'école alternative,*
- *SARL MVF : actionnaire au titre de son soutien financier à la Société Civile du Hameau Des Buis,*
- *Association du Hameau des Buis (AHDB) : association dont les membres actifs sont habitants du lieu et qui a pour vocation de gérer et faire vivre l'écovillage.*

Il est important de dire que la Société Civile du Hameau des Buis est financée à hauteur de 2200k€ par les habitants des maisons bioclimatiques, de 52k€ par l'Association La Ferme des Enfants.

Précisons également que ces sommes n'ayant pas suffi à construire les maisons il a fallu emprunter plus de 1500k€ à l'extérieur, et que cette dette de 1500k€ est actuellement remboursée mensuellement par les loyers des habitants, LFDE ne supportant pas la dette alors qu'elle était officiellement propriétaire du foncier avec 99.6 % des parts sociales.

Pour être précis rappelons :

1 • Que les loyers (323 € pour un T1 à 654€ pour un T4) s'entendent toutes charges comprises : il s'agit donc en même temps d'un montant permettant à la SC un équilibre économique (notamment pour ses remboursements de créances), et en même temps d'une participation aux frais occasionnés par les habitants sur leur lieu d'habitation (électricité, eau chaude et froide, bois de chauffage, impôts et taxes, certaines assurances, maintenance, entretien des communs, travaux de réfection, etc).

2 • Que les deux structures qui ont prêté (MVF, Triodos) sont remboursées mensuellement par la partie des loyers **qui devait initialement soutenir le fonctionnement de l'école et de la vie associative.**

3 • Que le dit capital est **une créance et non pas un investissement**. La SC doit à chaque habitant la somme d'argent déposée à l'arrivée et récupérée au départ du locataire, dans un délai maximum d'un an, avec une plus-value (comparable à celle d'un livret A – par exemple un dépôt de 125 500 € en 2011 par un habitant pour occuper un T3 est remboursé 135 482 € en cas de départ actuellement, soit une plus value de 10 000 euros en 9 ans).

4 • Que pour construire le Hameau des Buis, **une main d'œuvre bénévole a été mobilisée pendant 7 ans via la FDE pour une valeur cumulée estimée à plus de 2 M€** (valorisation du temps au SMIC pour chaque bénévole). De ce fait :

- Depuis l'origine, le rôle, la place et l'objet de la FDE dans le projet sont prépondérants **et ne peuvent être remis en question**

- Les constructions, non conventionnelles, ne peuvent être appréhendées de manière ordinaire : les matériaux et les techniques choisis par les futurs résidents de l'époque, dont certains d'entre vous, ont nécessité une main d'œuvre qui n'existe pas ou peu dans le monde du bâtiment car **impossible à valoriser économiquement tant ce sont des techniques longues et laborieuses à mettre en œuvre**.

- Le chantier a été un espace de rencontres, de formation, d'insertion, de guérison, d'apprentissage, de remise en question, de rêves, d'espoir, de co-création, d'expérimentation, d'innovation... Il a donc réalisé, en réalisant, **une mission sociale essentielle pour des milliers de personnes**.

Ajoutons que ce choix de projet **non-conventionnel à but non lucratif** a été décidé démocratiquement au consensus des présents, futurs habitants et fondateurs, d'une seule et même voix. Ceux qui n'ont pas souscrit à ce modèle ont quitté le projet en 2008 et ont été remboursés.

En conséquence, le Hameau des Buis est un lieu d'intérêt général, et non pas un écovillage appartenant peu ou prou à ses habitants.

Réduire cette aventure à des k€ correspondant à de l'immobilier est une vision étroite, mutilante, injuste et même illégale, à laquelle nous ne souscrivons pas.

Nous pensons que la revendication hégémonique de certains habitants, basée sur des calculs qui réduisent le projet à des considérations financières, dissimule un vide de sens et de lien avec la raison d'être profonde de ce lieu. Nous pensons que les êtres humains deviennent calculateurs lorsqu'ils souffrent d'insatisfaction, revendicateurs quand il y a un sentiment d'impuissance mêlé à un sentiment d'injustice. Cette question d'argent, mise en avant dans les argumentaires pour justifier une prise de pouvoir, ne permet ni de rencontrer le fond du problème ni de le résoudre.

Vous ajoutez ensuite :

*Suivant son projet initial, le Hameau intergénérationnel **devait assister et accompagner** une école alternative, selon un mode de fonctionnement participatif et démocratique.*

Les habitants n'ont jamais été invités à « assister » ni « accompagner » une école alternative mais à la soutenir financièrement indirectement (via la SC) et à venir y partager des activités et/ou du temps avec les enfants pour le plaisir et sans responsabilité aucune !

Voici un extrait du dossier de présentation du projet (années 2005 et suivantes) :

« Les résidents du Hameau des Buis n'auront cependant aucune responsabilité envers l'enfant. Ils ont, en amont de leur adhésion au projet, la responsabilité de prendre connaissance et d'adhérer au projet pédagogique et à la Charte éthique, afin de se trouver en harmonie avec le lieu où ils vivent. Hormis cela, ces résidents n'ont aucune obligation d'aucune sorte à participer à la vie de l'école, et toute participation, développée en accord avec l'équipe pédagogique, doit être accompagnée du plaisir de partager. »

On peut difficilement faire plus clair...

III • EN 2018, LAURENT A REPRIS SON POUVOIR DE GÉRANT ALORS QUE NOUS ÉTIONS EN GOUVERNANCE PARTAGÉE

Voici ce que vous écrivez à ce sujet :

Malgré quelques tensions inévitables et somme toutes naturelles dans un collectif, les décisions étaient prises « au consentement », jusqu'à une série d'incidents survenus en 2018. C'est à l'occasion de ces événements que nous avons pris conscience du décalage existant entre le fonctionnement présenté et le mode de gouvernance effectivement pratiqué en filigrane par les initiateurs. Ainsi, lors d'une prise de décision collective, Sophie et Laurent ont présenté leur position d'actionnaire principal et de gérant officiel pour faire valoir un droit de veto et une prévalence de leur vision. Il y a alors eu une prise de conscience accélérée d'une dérive autoritaire, que nous n'avons pas voulu approuver, et que nous n'avons pas voulu suivre.

Concernant ce prétendu « droit de veto » (qui n'est dans aucun statut et n'a jamais existé dans nos pratiques communes), ce n'est pas ainsi que nous avons vécu cette période.

De notre colline, nous avons vu poindre un danger lié à une incapacité future de la SC de rembourser les Partenaires dont les contrats de prêt étaient arrivés à échéance depuis des années (pour un montant restant de 500 k€ - sur les 780 k€ empruntés) !

Nous étions mal à l'aise pour les personnes charmantes et dévouées qui, non seulement avaient prêté leurs économies pour construire le hameau de manière désintéressée (puisqu'ils ne vivent pas sur place ni ne profitent du lieu) mais, en plus, avaient la délicatesse d'attendre des années, bien au-delà du contrat convenu, pour que nous soyons en capacité de les rembourser.

En 2017, il y eu plusieurs remboursements à envisager pour les mois suivants, à la demande des prêteurs, pour un montant largement supérieur aux capacités financières de la SC. Laurent (rôle Budget) s'était mis en quête d'une solution complexe pour libérer la SC et la FDE (caution solidaire) de cette épée de Damoclès : celle d'un prêt bancaire que la plupart des

établissements refusaient, notre montage financier étant basé sur la créance, donc non soluble dans l'analyse financière ordinaire. Il s'est trouvé entravé dans ses démarches par des divergences de vue et des tensions interpersonnelles au sein du Collège de Gérance de la SC.

En dépit de plusieurs médiations, le problème relationnel restant sans solution, Laurent, avec le soutien de Sophie, a pris le parti de couper court aux dissensions pour se consacrer à la sécurisation de la SC avant son retrait définitif de gérant. Pour ce faire, il a rappelé au cours d'une Plénière houleuse que, **légalement**, sa responsabilité était pleinement et entièrement engagée, avec son nom sur le Kbis de la Société Civile. En effet, les décisions de 2014 de gérer la SC en mode "Gouvernance Partagée" n'avaient pas été mises à jour dans les tablettes de l'administration. Ce manquement fut reproché à Laurent or, de l'avis de l'administration elle-même, il y a sur ce point « tort partagé » : le preneur du titre (qui, disons-le en passant, n'a jamais été nommé, d'où la difficulté supplémentaire de porter sur un kbis le nom d'une personne qui n'a pas été désignée par les intéressés !) aurait dû/pu réaliser par lui-même cette formalité. Il faut rester conscient que le mode Gouvernance Partagée n'existe pas pour l'administration et qu'il s'agit même d'une aberration puisqu'il faut toujours, dans le monde juridique, une ou des personne(s) physique(s) responsable(s) vis-à-vis des tiers.

Dans un contexte où nous nous étions tous engagés dans une Gouvernance Partagée de plus en plus difficile à assumer, la position prise par Laurent a été mal vécue, et nous pouvons le comprendre. Nous quittions un idéal de gouvernance qui nous était cher. Cet événement est survenu lorsque nous n'avions plus les moyens de coopérer et donc de répondre aux besoins de la SC. Nous l'avons reconnu à ce moment-là : nous n'étions plus en confiance avec ce groupe, ses modes relationnels et sa manière dévoyée de pratiquer la Gouvernance Partagée. Pour nous, la priorité n'était plus d'expérimenter une gouvernance non conventionnelle. La priorité était de **préserver la réalisation** par la stabilisation de son montage financier sur le long terme.

Nous comprenons que cet épisode ait été vécu comme un échec de la collaboration, car c'en était un. Nous attribuer l'ensemble de la responsabilité de cet échec nous paraît injuste. D'abord parce qu'aucun de nous n'a mesuré véritablement les enjeux et défis de la Gouvernance Partagée dont nous n'avions pas l'expérience. Le groupe s'est engagé de bonne foi, avec un enthousiasme visible et une persévérance que nous tenons à saluer. Avec le recul, nous dirions qu'il serait préférable d'expérimenter ces nouveaux outils sur des enjeux plus modestes qu'une société civile à 3,5M€...

Nous ne regrettons pas cette aventure, fut-elle malheureuse, car nous avons appris et essuyé les plâtres, comme bien d'autres organisations similaires. C'est ce que l'on appelle une avant-garde. Nous ne regrettons pas non plus nos choix de prioriser la santé de la SC, même si cela nous a coûté extrêmement cher socialement. Nous continuons de penser que le prêt Triodos est une excellente opération, et qu'il fallait aller au bout de ce dossier. Cette conviction est partagée à 100% par l'ensemble des professionnels (avocats, comptable, notaire, entrepreneurs) qui suivent le projet et en connaissent les enjeux.

IV . SOPHIE ET LAURENT SE SERVENT DU HDB POUR SERVIR LEURS INTÉRÊTS PERSONNELS

*Nous avons eu le sentiment à ce moment là que ces deux personnes ne servaient pas un projet collectif, mais **se servaient du collectif pour construire et financer leurs projets personnels**. Un idéal était trahi.*

Nous vous laissons seuls juges et maîtres de vos écrits et de vos sentiments.

En revanche, et les faits étant têtus, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir documenter, et notamment démontrer, comment nous aurions « financé nos projets personnels » via l'aventure du HDB !

Puisqu'il faut aller jusque dans ces détails impudiques : Laurent Bouquet n'a été rémunéré par la SC qu'une seule année (l'année 2007). Puis il a consommé deux années de chômage pour effectuer gratuitement, au service de la réalisation (donc de la SC), un travail de cadre supérieur (gestion, gérance, management, chantier...). **Il a poursuivi ces rôles bénévolement des milliers d'heures au-delà de la fin de ses droits au chômage.**

Sophie Rabhi n'a jamais perçu un seul centime sur l'ensemble du travail effectué au service du projet dont elle a assuré des missions essentielles (définition et conception, communication, porte-parolat, management, organisation, recrutements, RH, communication, etc) pendant toute la durée de la conception et du chantier, puis encore des centaines d'heures après la fin du chantier.

La seule valorisation du travail des fondateurs s'élève à plus de 450 k€, une somme que **le caractère bénévole de leur travail a permis d'économiser.**

Juste pour rappel, s'il permet de vivre la richesse des rencontres et des actions, le bénévolat n'est pas exactement la meilleure manière de s'enrichir financièrement.

Si ce que vous voulez dire c'est que, grâce au HDB et à la FDE, nous avons acquis des compétences, entrepris et développé les actions qui nous passionnent, en lien avec notre expérience, au bénéfice d'un plus large public, alors oui, c'est exact. Pour notre plus grand bonheur et, visiblement, celui de tous ceux qui, aujourd'hui, font partie du réseau élargi qui bénéficie de nos expérimentations et partagent la valeur de notre engagement. Nous avons fait fructifier nos acquis, non pas pour « nous enrichir » ou « nous valoriser » mais pour partager nos découvertes, nos réflexions, nos compétences et les valoriser au bénéfice du plus grand nombre. Nous éprouvons une immense gratitude pour tous les contributeurs qui nous ont permis de mener cette expérience, dont vous faites évidemment partie, car nous y avons beaucoup appris.

Les retombées de notre travail profitent au Hameau des Buis et à la Ferme des Enfants, comme cela a toujours été le cas (notoriété, réseau, dynamique, crédibilité, sens, outils, moyens...).

Quant à l'enrichissement personnel sonnante et trébuchante... Devons-nous vraiment nous

justifier sur ce point ? Nous n'avons jamais été imposables, et ne le sommes toujours pas, si cela peut vous donner une idée de l'échelle de nos revenus.

V . LA GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FDE EST/ÉTAIT IRRÉGULIÈRE ET METTAIT EN DANGER LE HDB

Votre texte continue ainsi :

Une crise importante au sein de l'école, doublée d'irrégularités dans la gestion administrative de cette dernière menaçant la pérennité de l'écolieu dans son ensemble, a conduit à un transfert de la majorité des part sociales de LFDE à AHDB en novembre 2018.

Une fois de plus, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir documenter cette affirmation, preuves à l'appui. Nous avons déjà eu l'occasion de comparer les fonctionnements des diverses parties qui s'épanouissent sur ce lieu, dont l'association des habitants, et les « irrégularités » dont vous parlez ne semblent pas vous alarmer outre mesure lorsqu'il s'agit de l'association HDB (nous pourrions détailler si vous le souhaitez). Lors de la crise de 2018, la réalisation d'un audit de la FDE devait analyser le fonctionnement de l'association pour objectiver ces prétendus « dangers pour la pérennité de l'écolieu dans son ensemble ». Inexplicablement, celui-ci n'a jamais eu lieu. La raison invoqué a été son coût, soi-disant prohibitif. Gageons que cela aurait coûté bien moins cher que la gabegie actuelle de frais d'avocats de part et d'autre.

Il est donc facile de crier « Au feu » et de désigner un pyromane. C'est à la portée de chacun.

Rappelons ici que deux avocats, Maîtres Dragon et Mallézé, ont consacré à l'automne 2017 une demi-journée à démonter une à une les croyances bâties et entretenues par certains d'entre vous, selon lesquelles les prêteurs locataires étaient dans une situation de précarité et de danger car, prétendument, le montage juridique n'était pas fiable. Les avocats ont patiemment expliqué le contraire. Pourtant, quelques semaines plus tard, les revendications et peurs de l'avenir s'échangeaient de nouveau au sein du hameau.

Nous pensons qu'il faut aller chercher plus profond le sens de ce mécontentement et de cette inquiétude chroniques, à la base des conflits qui nous tourmentent depuis plus de deux ans.

Nous pensons que les attaques contre la Ferme des Enfants et les fondateurs sont motivées par une volonté de certains habitants de récupérer le lieu pour leur seul profit. La mise en demeure de quitter les lieux reçus par la FDE en septembre 2019 et l'actuelle création d'une nouvelle école « L'oiseau bleu » au Hameau des Buis sont les signes évidents d'une aspiration de ce groupe à mener une nouvelle aventure pédagogique **dont Sophie Rabhi et la Ferme des Enfants sont exclus.**

Nous sommes vraiment dans l'empathie pour les enfants et désolés que notre projet Ferme des Enfants ne convienne plus aux familles qui ont fait le choix de venir vivre au Hameau des Buis, ni aux retraités qui rêvaient sans doute d'y passer de douces heures de complicité avec les enfants et l'équipe. Nous mesurons combien la déception doit être pénible et même

désespérante. C'est une grande déception pour nous aussi.

Cependant, nous avons toujours été clairs et transparents dans nos communications et il appartenait à chacun d'examiner plus en détails la raison qui l'amenait à venir s'installer dans ce projet. Il n'a jamais été annoncé que l'école serait ni « parentale » ni « collective ». **Il s'agissait bien de l'école et de la recherche pédagogique unique et inédite de Sophie Rabhi**, tel qu'elles sont présentées dans les divers ouvrages, documents de référence et reportages disponibles. Cela n'enlevait rien à la dimension participative qui a su se déployer pendant des années, et continue de l'être avec la plupart des parents d'élèves, quelques retraités et des dizaines de sympathisants qui apprécient de soutenir le projet en tant que contributeurs.

Nous avons fait notre possible pour que l'école reste ouverte et conviviale, et continuons de développer cette ouverture, sans pour autant lui sacrifier ni son sens ni son identité. Ce n'est pas l'école qui a tourné le dos aux habitants, mais bien les habitants qui ont tourné le dos à l'école.

Les fâcheries et inimitiés ne permettent plus la rencontre ni le plaisir de partager le Hameau des Buis ensemble. De notre côté, nous ne pensons pas que ce soit ni le fonctionnement associatif (les fameuses « irrégularités de gestion ») ni la pédagogie, ni nos personnalités ou actes qui sont en cause. Nous pensons que la plupart d'entre vous aurait de la joie à vivre avec et autour de cette école en compagnie de ses sympathiques acteurs et usagers, comme cela a été le cas pendant des années.

Il n'y a ni recette ni diplôme permettant de vivre en paix avec les autres, et les écolieux en font les frais (dans 9 cas sur 10 disent les sondages). La difficulté que nous traversons est somme toute banale. De plus en plus de penseurs, à la recherche d'une définition du nouveau paradigme que nous avons entrepris d'incarner, s'accordent à dire qu'aucun système véritablement opérant, aussi génial ou enthousiasmant soit-il, ne peut fonctionner si les personnes ne s'engagent dans la remise en question d'elles-mêmes. Tant que nous verrons le problème dont nous souffrons à l'extérieur de nous, nous ne pourrons le dépasser et continuerons des luttes fratricides, stériles et même destructrices. C'est pourquoi la stigmatisation des fondateurs que votre écrit révèle constitue, pour nous, un frein inquiétant à une véritable issue au problème que nous rencontrons. Non, nous ne sommes pas des monstres, ni des malfaiteurs, ni des manipulateurs. Nous sommes, comme vous, avec notre bonne volonté, notre authenticité, nos convictions, nos rêves d'avenir, nos besoins. Si nous essayions de dialoguer à partir de cela plutôt que d'essayer à tout prix de démontrer la culpabilité ou l'inhumanité de l'autre, nous pourrions peut-être résoudre notre problème, entre humains. Pour cela, il faudrait renoncer à la stratégie de la domination au profit d'une autre logique, qui nous est chère et fonde la raison d'être de ce lieu.

Nous restons disponibles pour accomplir cette réflexion avec vous, dans le cadre d'un travail accompagné avec compétence et efficacité par un ou des professionnel(s).

VI . SOPHIE ET LAURENT ONT ABUSÉ DE LEUR POUVOIR POUR AGRANDIR LE BAIL DE LA FDE À L'INSU DES HABITANTS

Voici ce que vous écrivez :

Début 2019, nous découvrons la signature dissimulée par Sophie et Laurent (présidente et gérant) d'un avenant au bail de LFDE, conclu exclusivement dans leurs propres intérêts. Nous avons alors tenté, par la discussion, d'établir une version équitable de ce bail pour tous les acteurs du lieu.

Il est question ici d'un petit bout de landes (2000 m²), en pente, sur 4 faïsses, utilisé par la FDE depuis des années et dans le prolongement géographique de sa zone de bail, où se trouvaient deux habitats légers pour des volontaires, dont une yourte, propriété de la FDE, et l'habitat de notre famille Rabhi-Bouquet.

Compte tenu des hostilités et tentatives d'éviction qui ont suivi, et des interdictions qui ont été proclamés par la gérance d'accueillir nos bénévoles, sécuriser ce territoire vital pour la FDE relevait du simple bon sens lorsque ça commençait à sentir le roussi. Rappelons que le siège de la FDE où nous œuvrons au quotidien est au hameau, que nous prenons soin de la ferme et des animaux 365 jours par an et que l'accueil des bénévoles fait partie de l'objet social de l'association. **Toute expulsion des habitats légers de cette partie de terrain condamnerait nécessairement la ferme pédagogique et une partie de l'activité associative.**

Cette expulsion n'était pas un fantasme : elle est devenue réalité moins d'un an plus tard.

Oui, notre famille habite sur ce terrain depuis 12 ans et a besoin de sécurité. Mais observons la situation :

- Chaque habitant locataire-prêteur dispose d'un contrat solide qui le met à l'abri de toute éviction intempestive de son logement
- Les agriculteurs et la SCOP boulangerie disposent d'un commodat qui leur garantit la même protection
- Les seuls habitants **ayant leur adresse de résidence principale au HDB et ne disposant d'aucune reconnaissance légitime sur ce lieu**, c'était nous (et l'ancien maraîcher et sa compagne, qui nous semblent être dans la même situation). Cela ne nous posait pas de problème tant que la confiance était à l'ordre du jour. À partir du moment où des habitants ont formulé l'idée, largement confirmée depuis lors à l'oral comme à l'écrit, qu'il fallait se débarrasser de nous, nous avons raisonné autrement.

Rappelons aussi que lorsque cet avenant a été ajouté au bail de la FDE, plus aucune instance de décision ne fonctionnait. **Elles étaient boycottées à votre initiative.** Les décisions prises pour la SC de juin à décembre 2018 ont été menées exclusivement par Laurent (le gérant) qui n'avait plus aucun interlocuteur au Collège de Gérance. Cela révèle, s'il était besoin, l'état délétère des relations et l'impossibilité de s'entendre et de collaborer, sur cette thématique comme sur toutes les autres.

Nous aurions largement préféré que la régularisation de cette situation au HDB se déroule sous de meilleurs auspices. Malheureusement, cela n'a pas été possible. Pour autant, ce n'était pas un acte « dissimulé » comme vous le prétendez mais une simple régularisation, qui est un acte

de gérance ordinaire, dont vous avez pris connaissance en reprenant la Gérance début 2019.

Ce terrain n'a jamais été utilisé par les habitants et a, depuis l'origine, permis de servir les intérêts de la FDE pour y loger ses acteurs et/ou contributeurs.

Merci de bien vouloir préciser en quoi ce terrain constitue un manque pour le collectif et ce que serait une « version équitable de ce bail »...

VII • CE CONFLIT EST LA FAUTE DE SOPHIE ET LAURENT

Vous poursuivez ensuite :

A notre proposition de rencontre avec LFDE, mise au centre du conflit par Laurent et Sophie, la réponse a été une mise en demeure exigeant l'obtention d'un bail emphytéotique sur la totalité du foncier du HDB (à l'exception toutefois des maisons) pour 100€ mensuels sur une durée de 99 ans, sous peine d'une action en justice visant à récupérer les parts sociales.

Comment aurions-nous le pouvoir de « mettre la FDE au centre du conflit »...? Le fonctionnement de la FDE était, de toute évidence, étroitement lié à la direction de Sophie qui a vu, en quelques jours suivant sa démission, l'école s'effondrer, en dépit de ses propositions de soutien pour que l'équipe puisse continuer sans elle. Il faut peut-être regarder du côté du contexte général pour comprendre combien le pourrissement de l'ensemble a affecté l'ensemble... Nous pourrions parler au présent. Car ce n'est pas seulement l'école qui souffre aujourd'hui mais aussi la SC, l'ensemble des acteurs de ce lieu, dont les enfants, et ceux qui nous suivent et peuvent légitimement douter que les Oasis constituent une solution humainement viable. **Nous sommes tous responsables de cette situation.**

Nous n'essayons pas de fuir nos propres responsabilités mais d'en prendre la juste mesure, ni plus ni moins. Pendant plusieurs années, nous avons alerté le groupe sur des pratiques relationnelles qui nous paraissaient dangereuses pour notre communauté humaine. Notamment il nous paraissait indispensable de continuer de nous écouter, même quand c'était difficile et que les émotions traversées appelaient plus spontanément le jugement et la violence relationnelle que l'empathie. Nous n'avons pas été suivis et nous avons même été désavoués pour nos préconisations, vécues comme négatives. Nous avons entendu à plusieurs reprises des propos remettant en question la Charte Ethique qui fonde la base de ce lieu. Encore récemment, il a été dit par l'un de vous : « C'est fini, la bienveillance ! Il n'y a plus de bienveillance ! ». Cela nous interroge sur la cohérence d'un lieu dont les fondamentaux philosophiques et les modes éducatifs auprès des enfants sont précisément basés sur le respect et la bienveillance.

A la décharge de chacun·e, ce qui, selon nous, a déstabilisé le HDB, c'est d'abord **une erreur systémique importante liée à une absence de mise à jour entre l'époque du chantier et celle qui a suivi**. S'il paraissait juste que les habitants se constituent, avec nous, en organe de décision pour délibérer sur les constructions qu'ils allaient habiter (les Plénières), **il aurait fallu ré-équilibrer les espaces de concertation pour garantir l'harmonie et la pérennité du lieu, en séparant les pouvoirs et les domaines d'actions dès le début du vivre ensemble.**

En effet, le HDB est constitué de plusieurs parties complémentaires qui ont chacune des besoins, une identité et une légitimité unique. Les Plénières, composées à 95% d'habitants, étaient parfaites pour représenter les habitants. Mais **elles n'auraient jamais dû devenir le seul espace décisionnel pour le lieu**. Un pouvoir excessif a été donné aux habitants, au détriment de l'école et des autres activités. Ainsi les intérêts des habitants sont devenus petit à petit prépondérants sur ceux de l'école, de la boulangerie, de la ferme, de l'association FDE. Ces entités sont devenues, dans l'imaginaire collectif, **subordonnées plutôt que souveraines**. Combien de fois avons nous entendu de votre part les formules : « notre école », « notre chevrier », « nos arbres fruitiers », « nos maraîchers », « notre boulangerie"...?

Avec le recul, nous trouvons malsain que, dans un projet pluriel à but non lucratif, les personnes soient juges et parties : **en même temps bénéficiaires, créanciers, usagers, locataires et décisionnaires**.

Comment faire vivre l'intérêt général dans ces conditions ? Cela a occasionné une grande confusion, et un glissement de la mentalité des habitants, de "bénéficiaires et usagers" à "quasi propriétaires ».

Pour que s'installe naturellement un équilibre des forces entre elles sur ce lieu, il aurait fallu que les 3 domaines d'activité qui le composent soient équitablement représentés et pèsent un poids équivalent dans les décisions.

Au fil du temps, les fondateurs que nous sommes et l'entité FDE sont devenus garants du « bien commun » face à un groupe dont les intérêts spécifiques devenaient de plus en plus dominants, de plus en plus politisés. Ce que nous avons entendu, en substance, est : "Ce lieu est le nôtre puisque nous y apportons une énergie financière largement majoritaire ». L'état d'esprit ressemblait de plus en plus à celui d'un board d'actionnaires, et non plus à celui d'une œuvre associative gérée de manière désintéressée sans but lucratif. D'ailleurs, ce retour à une nomenclature ordinaire de société commerciale fait partie des revendications de votre avocat qui prône le retour à l'actionariat et déplore l'évolution du projet vers l'associatif qui a eu lieu au début du chantier. Cela témoigne de l'état d'esprit qui règne dans ce dossier.

Effectivement, nous sommes en désaccord avec la plupart d'entre vous, mais il ne s'agit pas d'une affaire personnelle.

Nous sommes en désaccord pour que la réalisation que nous avons créée devienne ce qu'elle n'est pas : une coopérative d'habitants ou un lieu privatisé.

Nous sommes des centaines à avoir contribué, donné notre temps, notre énergie et nos moyens à un projet ouvert d'intérêt général : des habitations liées à la Ferme des Enfants. Cela doit le rester.

C'est pourquoi, nous avons proposé, en 2018, que les parts sociales soient réparties en 3, et représentent à parts égales (173 parts chacun) l'habitat, la Ferme des Enfants et les professionnels du lieu. Vous avez refusé cette proposition.

Tel que nous l'avons vécu, l'entrée dans un conflit ouvert nous a été imposée par l'assaut des trois habitants administrateurs sur les parts sociales de la FDE. Nous avons quant à nous mis en œuvre des concertations pour aboutir à une solution satisfaisante, notamment une grande rencontre prévue le 24 novembre 2018 facilitée par deux professionnels. Celle-ci s'est vue annulée par la prise de pouvoir et le rapport de force qui s'est imposé. Il est l'expression d'une impasse qui s'est étroitisée au fil des années, jusqu'au point de rupture.

Nous pensons que cet incident n'aurait pas pu se produire si la Gouvernance avait été clarifiée dès le début (le HDB est un espace d'intérêt général composé d'au moins 3 parties souveraines) et si nous nous étions donné les moyens de la mettre en œuvre.

De toute évidence, aujourd'hui, nous ne voulons pas la même chose et n'avons pas la même vision pour ce lieu.

Indépendamment des visions subjectives, nous prétendons qu'il n'est pas possible de renoncer à l'identité de ce lieu, construit à 85% par une main d'œuvre bénévole, dans un élan de contribution donné, tel que nous l'avons présenté.

Renoncer serait trahir notre engagement et abuser de la confiance de tous ceux qui nous ont aidé à bâtir le Hameau des Buis.

Pour finir cette analyse, précisons que notre capital commun était la confiance et le dialogue. Notre fonctionnement reposait entièrement sur cette confiance que nous avions, caractérisée par la croyance que nous saurions bien communiquer, nourrir une vision partagée et œuvrer dans une direction commune comme nous l'avions fait pendant le chantier. A partir du moment où nos divergences se sont manifestées, où la confiance a commencé à faire défaut et où nous n'arrivions plus à nous comprendre, alors notre système s'effondrait... Le sentiment de trahison fut alors partagé, d'un côté comme de l'autre. Il est lié à la surprise de constater que nous pouvions avoir des intérêts et des compréhensions divergents qui malmenaient notre rêve d'harmonie.

L'antidote à cela, pour nous, aurait été un cadre clair et ferme donnant de la sécurité (pour qu'on ne puisse pas remettre en question la légitimité des organisations sur le lieu) et permettant de traiter les besoins des différentes entités indépendamment les unes des autres, avec davantage de neutralité. Etre d'accord sur tout à 30 personnes n'est pas réaliste (c'est déjà difficile à deux), surtout lorsque les raisons des engagements de chacun divergent (certains se sentent mobilisés au service de l'école, d'autres au service de l'habitant, d'autres encore au service de la terre ou de leur entreprise).

Le conflit est donc bien un conflit d'intérêt, et non pas une chasse à la sorcière comme vos écrits le laissent penser.

Vous finissez votre texte ainsi :

Donc, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nous en sommes à une judiciarisation du conflit par une action intentée par MVF, actionnaire prêteur qui soutient LFDE : l'AHDB et la SC sont assignées en justice pour que LFDE récupère la propriété du foncier, sous le prétexte que l'ASSEMBLÉ Générale organisée par le gérant de l'époque Laurent Bouquet approuvant la répartition actuelle des parts, comportait un vice de forme.

Comment vivons-nous ce conflit ? Que nous apprend-il ?

Tout d'abord, il faut parler de ce qu'est le collectif du Hameau des Buis : c'est un ensemble de personnes, dont de nombreux retraités, qui sont venues vivre ici dans un souhait de cohérence avec leurs valeurs, avec l'intention de rejoindre un collectif intergénérationnel qui

s'engage pour une transition écologique, sociale et relationnelle. Nous n'avons pas choisi de vivre en conflit, et souffrons de cette situation. Nous prenons conscience que la perception des faits par les uns peut différer de celle des autres.

Ce conflit nous a aussi amenés à nous écouter, et à regarder sans les craindre les côtés obscurs de chacun, nos difficultés à accepter des opinions ou des choix différents des nôtres. Il nous a permis de consolider la confiance que nous avons les uns dans les autres : puisque nous nous écoutons, nous nous comprenons mieux et nous savons ce que nous pouvons attendre ou pas les uns des autres

Cette crise interne au Hameau des Buis, qui n'est pas une crise interne du collectif, a aussi permis au collectif de réellement et concrètement mettre en œuvre une gouvernance partagée, démocratique et respectueuse de chacun au sein de l'écovillage. Au-delà des théories et concepts (holocratie, cercles, rôles, ...), nous expérimentons une organisation humaine qui fait preuve d'efficacité et prend tout son sens au sein de notre démarche collective, en lien avec nos valeurs.

Le collectif du HDB souhaite poursuivre sa démarche dans son expérimentation d'un mode de vie simple, respectueux de l'Humain et de la Nature, en s'appuyant sur la diversité de nos sensibilités et compétences, pour poursuivre notre chemin dans la situation actuelle.

Nous n'avons rien à prouver, pas de renommée à entretenir, nous souhaitons juste partager notre aspiration à incarner un possible Changement.

Nous nous réjouissons de lire ces lignes, de comprendre à quel point la crise a permis à chacun·e de se remettre en question et de cultiver un état d'esprit constructif. Nous mesurons combien vous semblez tenir à votre participation à cette réalisation et entendons toute la valeur qu'elle a pour vous. Nous voyons les efforts qui ont été faits pour vous ré-organiser et vous approprier le sens d'un "vivre ensemble » auquel certains aspirent, conscients que cela ne peut être un long fleuve tranquille, et nous mesurons comment la crise a été l'occasion d'une rencontre plus profonde entre vous tous.

En revanche, nous constatons que la structure Ferme des Enfants, son rôle prépondérant dans la réalisation du HDB et ses actuelles activités ont **totalemment disparu** de votre site internet www.hameaudesbuis.org et, qu'en plus de ce déni d'existence, la gérance continue de nous asséner une prétendue privation de notre territoire d'action, en nous répétant que le bail de la FDE n'est plus valable et que nous devons quitter les lieux !

Nous avons de la difficulté à comprendre comment vous imaginez la suite du HDB, dans une vision juste, équitable et adaptée aux enjeux. Nous avons d'abord entendu une volonté d'autonomisation, de séparation du lieu en deux projets distincts. Mais ce que nous vivons

actuellement, c'est une tentative d'anéantissement de la FDE par la privation pure et simple de ses droits et de ses moyens.

Cette intention fratricide nous laisse tristes, indignés et déterminés à éviter ce gâchis que nous réproouvons de toute notre conscience.

Les semaines à venir seront déterminantes pour l'avenir de notre réalisation commune, et nous vous invitons à baisser les armes comme nous sommes prêts à baisser les nôtres en renonçant au recours judiciaire dès qu'une solution sera mise en œuvre pour sécuriser l'avenir de la FDE dans des conditions épanouissantes pour ses actions.

Ce qui compte aujourd'hui, c'est notre responsabilité commune de « bâtir l'avenir au Hameau des Buis, au service de la vie » comme nous nous y sommes engagés.

Bien sincèrement,

Sophie Rabhi et Laurent Bouquet